

Du vingt-sept Octobre an mil huit cent cinquante-sept, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Marius Beck
 âgé de vingt-sept ans, né à cette commune de la Garde département
 du Yau le trois du mois de février an mil
 huit cent trenten profession de cultivateur domicilié
 à la Garde département de Yau fils majeur de Jean
Gregoire Beck profession de propriétaire-cultivateur
 domicilié à la Garde
 épouse Marie Victoire dans profession domestique à la Garde et de librière
 présente en consentant à deux par

Et de Marie Victoire, domestique Girard
 âgée de vingt-trois ans, née à cette commune de la Garde département de Yau
 le trois du mois de février an mil huit cent trenten
 profession d'ans profession domestique à la Garde département
 de Yau fille majeure de Jean Bourdieu Girard
 profession de propriétaire-cultivateur domicilié à la Garde département
 de Yau et de Jean Aléaide Corty son époux, le père
 présent en consentant à deux par

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par Nous,
 sous opposition, le dimanche trois au le dimanche trois du présent mois
deux demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi
 2° L'acte de naissance de Jean Marius Beck futur époux
 3° L'acte de naissance de Marie Victoire, domestique à la Garde future épouse
 4° L'acte de deux de Jean Aléaide Corty père de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les personnes qui ont
 autorisé le mariage et qui étaient présentes

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du _____
 du mois de _____ mil huit cent cinquante par devant
 M. _____
 notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Victoire domestique
Girard l'autre Jean Marius Beck

En présence de Jean Joseph Vachon
 domicilié à Coulon département de Yau âgé de trenten
 profession de menuisier, non parent ni allié des futurs époux

De Jean Louis Beck
 domicilié à Coulon département de Yau âgé de quaranten
 profession de padouin, oncle paternel du futur époux

De François Dévire Germain
 domicilié à la Garde département de Yau âgé de vingtquaten
 profession de degarde, et allié non parent ni allié des futurs époux

Et de Laques Joseph Bacon
 domicilié à la Garde département de Yau âgé de deuxanten
 profession de issulteur libre non parent, ni allié des futurs époux

Après quoi, moi Marius Olive maire de la commune de la Garde
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que desdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux, l'épouse,
 le père de l'époux, le père de l'épouse et les quatre témoins susdites le sachant.

Beck Victoire Beck Girard
Vachon Beck Germain
Bacon M^{me} Olive

3
 N° 14
Beck
et
Girard